

# Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

## Exercice clos le 30 juin 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société Pernod Ricard désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 <sup>(1)</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 30 juin 2016 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

## Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel ») disponibles sur demande au siège de la société et dont certaines précisions méthodologiques sont présentées dans la partie intitulée « Responsabilité sociétale de l'entreprise » du rapport de gestion.

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

## Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- ◆ d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- ◆ d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de huit personnes et se sont déroulés entre mai et septembre 2016 pour une durée d'environ sept semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 <sup>(2)</sup>.

(1) Dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

## 1. Attestation de présence des Informations RSE

### ■ Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la partie intitulée « Responsabilité sociétale de l'entreprise » du rapport de gestion.

### ■ Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### ■ Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quarantaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- ◆ d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- ◆ de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE

au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- ◆ au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- ◆ au niveau d'un échantillon représentatif d'entités et de sites que nous avons sélectionnés <sup>(1)</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 21 % des effectifs et entre 15 % et 95 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

## ■ Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neully-sur-Seine, le 19 septembre 2016

L'un des Commissaires aux Comptes,

DELOITTE & ASSOCIÉS

David Dupont-Noel

Florence Didier-Noaro

Associé

Associée, Développement Durable

## Annexe

### Informations sociales :

**Informations quantitatives :** Effectifs dans le monde au 30 juin ; Effectifs moyens en contrat à durée déterminée ; Sorties du personnel par motif (salariés en CDI) ; Répartition des postes pourvus sur l'exercice ; Répartition de la masse salariale par zone géographique pour la période de référence ; Nombre moyen d'heures théoriques travaillées par salarié ; Taux d'absentéisme ; Nombre d'accords d'entreprises signés ; Pourcentage des sites de production certifiés OHSAS 18001 ; Nombre d'accidents ayant entraîné un arrêt de travail ; Taux de fréquence ; Taux de gravité ; Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur formé ; Part des femmes dans les comités de direction ; Nombre de filiales ayant mené des actions de formation et/ou sensibilisation sur la problématique du handicap auprès des employés.

### Informations environnementales :

**Informations quantitatives :** Volume d'alcool distillé et volume de produit fini ; Volume total d'eau prélevée (consommation et eau de refroidissement) ; Volume total d'eau consommée ; Volume total d'eaux usées rejetées ; Quantité de DCO rejetée dans le milieu naturel ; Quantité de déchets recyclés ; Quantité de déchets mis en décharge et incinérés ; Quantité de déchets dangereux ; Quantité totale de fongicides d'origine minérale (soufre, cuivre) ; Quantité totale de fongicides d'origine synthétique ; Quantité totale d'insecticides et d'herbicides ; Quantités d'engrais azotés utilisées ; Consommation de verre ; Matières premières agricoles utilisées ; Surface agricole correspondant aux matières premières utilisées ; Énergie totale consommée (dont gaz naturel et électricité) ; Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique ; Émissions directes de CO<sub>2</sub> (scope 1) ; Émissions indirectes de CO<sub>2</sub> (scope 2) ; Surface de vignobles appartenant au Groupe ; Superficie de terrain contribuant à la préservation de la biodiversité.

**Informations qualitatives :** Étude sur les risques liés aux approvisionnements en eau.

### Informations sociétales :

**Informations quantitatives :** Pourcentage de filiales ayant au moins une initiative pour le développement des communautés locales ; Pourcentage de filiales ayant au moins une initiative en faveur de la consommation responsable ; Pourcentage de filiales apposant un message de consommation responsable sur la majorité des supports de promotion et de publicité ; Pourcentage de filiales apposant le logo d'avertissement «femme enceinte» sur l'ensemble des bouteilles distribuées dans les pays de l'Union européenne ; Nombre de campagnes publicitaires examinées par le Comité d'Approbation Interne et répartition des avis rendus ; Nombre de collaborateurs formés au Code Pernod Ricard sur les communications commerciales.

**Informations qualitatives :** Engagement avec les parties prenantes et identification des enjeux pertinents ; Partenariat avec les fournisseurs de produits agricoles dans la filière canne à sucre ; Relations durables avec les fournisseurs et sous-traitants ; Prévention de la corruption.

(1) Entités ou sites ayant fait l'objet de tests sur les informations sociales : PR Espana, PRW Spain, TAC Stockholm, TAC Ahus, PR Brasil, Hiram Walker & Corby, Ricard SA, Pernod SA, PR UK.

Entités ou sites ayant fait l'objet de tests sur les informations environnementales : Kilmalid, Paisley, Strathclyde, Lignères distillery, Lignères bottling, Campo Viejo, Ahus, Walkerville, Cafayate, Bella Vista, San Rafael, San Juan, PR Argentina Vineyards, Martell Vineyards, Orlando Wines Vineyards.